

[where can i buy cialis](#) [buy discounted cialis softtabs](#) [cialis 5mg](#) [dosage cialis 36](#) [cialis wholesale online](#)
[discount cialis canada](#)
argaiv1647



Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription

NOUVEAU !! [Inscription en ligne ici \(paiement en ligne \) -> cliquez ici](#)

Le bulletin d'inscription (avec autorisation parentale) -> [Cliquez ici](#)

Droits d'inscription

Jusqu'au 4 octobre

Après le 4 octobre

29 km

17€

22€

16 km

13€

16€

8 km

10 €

11 €

3.2km déguisé (sans classement)

5 €par équipe

3.2 km Minimes (2003 et 2004)

5€

5€

2.5 km Benjamins (2005 et 2006)

5€

5€

1.2 km Poussins (2007 et 2008)

2€

2€

1 km Mini-Poussins (2009 et 2010)

2€

2€

800m mini poussins (2011 et 2012)

2€

2€

400 m Maternelles (2013 à 2015)

2€

2€

Pour information :

Le Certificat médical est une condition obligatoire pour participer à une manifestation sportive.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- Titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Santé Loisir option Running ou d'un Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme ;
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon pour la saison en cours;
- Ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL pour la saison en cours dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive ;
- **Ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.**

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

En attendant, bonne préparation !!